



Elections professionnelles 2009

Vous aviez sans doute remarqué la préparation des élections professionnelles début novembre. Elles sont annulées jusqu'à nouvel ordre. Aussi, il nous semble opportun à ce jour de vous informer des tenants et aboutissants !!

Rappel : Suite aux négociations débutées depuis le mois de février 2009 concernant l'Accord collectif relatif au renouvellement et au fonctionnement du CCE de l'UES et l'Accord collectif relatif aux Institutions Représentatives du Personnel (IRP) élues et désignées de l'UES, l'organisation syndicale CAT a fait connaître sa décision, vendredi 30 octobre après midi, de ne pas signer ces 2 projets d'accord.

Au delà de ce refus de signature des accords, la CAT a fait surtout connaître sa décision de "dénoncer" l'Unité Economique et Sociale (UES) qui sert de cadre à l'organisation de notre représentation du personnel et des syndicats.

Le processus électoral et les élections professionnelles, prévues pour le 26 novembre, sont donc annulés.

Il faut rappeler que les négociations sur les IRP et sur la composition des CE et CCE font suite, certes au renouvellement des instances actuelles, mais aussi à la nouvelle loi sur la représentativité du 20 Aout 2008 (dite de « démocratie sociale ») issue de la position commune de 2 syndicats patronaux et 2 syndicats de salariés (CGT et CFDT) qui visent, sous couvert de plus de démocratie, à affaiblir les organisations syndicales qui ne sont plus représentatives au sens de la loi (c'est-à-dire n'ayant pas obtenues 10% des voix aux élections de CE).

Pour FORCE OUVIERE, dans le cadre de ces négociations, il convenait de :

- ↪ Maintenir les moyens financiers et heures attribués aux Organisations Syndicales (OS).
- ↪ Maintenir l'intégralité des CE existants
- ↪ Donner une représentativité de chaque CE au niveau du CCE
- ↪ Prendre en compte certaines spécificités

La demande de 1 Représentant Syndical au Comité Central d'Entreprise par O.S., si elle obtient au moins 2 élus dans un CE (et non pas 1 RSCCE par OS représentatives) figure dans l'accord définitif.

Des moyens spécifiques locaux sont attribués pour chaque organisation syndicale représentative.

Au delà des textes, la position de blocage engendrée par la CAT provoque les conséquences suivantes :

- **arrêt potentiel des mandats de représentation au delà du 31 décembre 2009**
- **arrêt potentiel du fonctionnement des œuvres sociales gérées par chaque CE, privant les salariés de leurs prestations.**

Pole de compétences : Bourguebus- Angoulême

Lors du CE exceptionnel du 3 novembre, l'ensemble des élus du CE ont été informés de la création du pôle de compétences électronique européen afin d'asseoir ces métiers en Europe face à la concurrence des fournisseurs asiatiques.

Vos élus du CE ont unanimement refusé toute consultation sur ce sujet et ont formulé la demande d'étendre l'expertise en cours sur Bourguebus au périmètre d'Angoulême.

Au delà du questionnement sur l'aspect économique du projet, de nombreuses incertitudes subsistent sur le traitement social du dossier des 14 suppressions de postes supplémentaires et des mobilités du site de nos collègues.

	CVD	NCVD
Adaptation Charge Agile juin 2010	19	9
Adaptations et optimisation Crouzet	4	3
Rapprochement managérial	0	7

FO considère que ce dossier est un dossier collectif et donc amène à des mobilités collectives non choisies, qui peuvent aussi avoir des conséquences sur le site d'Angoulême.

FO considère que nous sommes sur un projet structurel et non pas conjoncturel et a demandé l'ouverture d'une négociation de type GAEMC afin d'en améliorer les conditions sociales, salariales, financières et matérielles.

Ferme ou ferme pas ? ... ferme pas

Les élus FO se sont insurgés devant les volte-face de la Direction sur le traitement de congés 2009. Alors qu'au mois de Mai, la Direction ne mettait aucune pression particulière sur le solde de congés 2009, en juin, elle décide unilatéralement l'application des directives centrales qui ne sont que des préconisations (solde de 8 jours, pour tous en fin d'année).

A plusieurs reprises, les élus du CE ont demandé la position de la Direction sur la fin d'année. Par 2 fois, la Direction maintient la fermeture du site pour annoncer le 3 nov. une ouverture partielle !!

Certes la forte récession a obligé la prise de mesures de sauvegarde de l'emploi et des salaires par l'accord de modulation signé par FO. Mais la crise a bon dos !! Oui, il faut servir les clients, Non il ne faut pas prendre en otage le personnel qui ne peut plus planifier ses jours de congés et JRTT.

FORCE OUVRIERE a revendiqué ainsi 3 points :

👍 la levée du seuil de 8 jours exigé par la Direction centrale : accordé pour le personnel CVD.

👍 la constitution des équipes sur la base du volontariat : accordé

👎 l'octroi d'une compensation financière :
==> **Refus ferme de la Direction !!**

Les élus FO se félicitent de la prise de conscience que montre la Direction en cette fin d'année !!

Les élus FO **attendent du PRS2010 une juste récompense envers le personnel volontariste !!**

Vous avez dit promos ?

Lors de la dernière réunion des DP, les délégués FO ont revendiqué la prise en compte des CQPM dans le cadre du PRS 2009/2010, cette demande forte afin que les personnes bénéficient de la remise à niveau de leur qualification.

👍 La direction s'est engagée à traiter favorablement ce point !!

Modulations

Après 9 mois d'existence, **FO** se félicite d'avoir signé l'accord de modulation. A ce jour, aux vues du niveau des commandes, les compteurs individuels sont ou seront positifs d'ici fin novembre. Cet accord aura permis le maintien. Considérant que le personnel avait fait des efforts en s'adaptant à la conjoncture très difficile 2009, FORCE OUVRIERE a demandé lors de la commission de suivi le paiement des heures supplémentaires ainsi générées.

👍 La Direction donne une suite positive à cette revendication en payant pour ceux qui le souhaitent une partie des HS. Les autres étant mises sous forme de HB avec majoration.

👍 Cette avancée sera validée lors de la prochaine commission de suivi des signataires. Mais **FO** demande ce jour **le paiement d'au moins 50% de ces jours.**

Transfert des salariés de Bourguebus vers SEI

Depuis Janvier 2009, **FO** a demandé l'ouverture d'une négociation suite au transfert des équipes C&S et OEM control de Bourguebus dans SEI. La remise à niveau des salaires était la principale revendication.

👍 Après 9 mois de tractation, la direction s'est engagée à rectifier les écarts !!

Salariés techniciens forfaités

Les salariés techniciens forfaités bénéficient de la loi TEPA sur les heures supplémentaires. Comme en 2008, FO a rappelé à la Direction l'application stricte de cette loi pour cette population au sein de d'Angoulême (groupe fermé SEI et SEF)

👍 La direction RH SEI et SEF s'est engagée à traiter ce point et a informé la hiérarchie du processus à déployer.

Rappel des règles pour remplir le suivi horaire :

- Une journée de travail ne doit pas dépasser les 10h00.
- Les jours de CP, RTT, missions (formations, réunions, ...) sont déclarés
- Selon les règles Schneider, toutes les heures dépassant le forfait (soit plus de 52 HS dans l'année) ne sont pas indemnisées (ni paiement, ni repos).
- Pour déclarer les 52 heures minimum, les semaines sont inscrites à 39,50h
- Compte tenu du report de crédit d'heure limité à 3h, effectuer un lissage des heures.
- Le 13eme cycle doit être complété pour un cumul annuel complet

Pour info, le forfait annuel = 1659 h, soit 39,50h hebdo (= 35h légales + 1,5 HS + 3h donnant droit aux JRTT)

Les feuilles d'heures doivent être dûment renseignées par les salariés et validées impérativement par le manager.

Les suivis annuels des horaires (de janvier à décembre, remplir par anticipation ce dernier mois) doivent être transmis obligatoirement au début du mois de Décembre selon les instructions du RRH au CSP paye.

Les élus FORCE OUVRIERE, souvent décriés, n'ont pas rougir de leurs revendications et résultats. La Direction porte à elle seule la responsabilité des injustices vécues quotidiennement sur les sites.

L'avenir des sites de Bourguebus, Agriers et Isle d'Espagnac reste un enjeu majeur dans nos actions. Nous continuerons à défendre vos droits et vos emplois !!



Infos syndicales: retrouvez-nous sur internet: <http://www.fo-schneider.com>